

QUESTION ORALE DU GROUPE ECOLOGIE ENSEMBLE

SESSION DU 20 MARS 2025

QUESTION ORALE

Financement de la rénovation du Pont de Saint-Nazaire

Exposé des motifs :

Permettant le franchissement de la Loire à son estuaire, le pont de Saint-Nazaire est une infrastructure majeure pour la région Pays de la Loire et même le pays. Il est utilisé chaque jour par plus de 30 000 véhicules, particuliers mais aussi un important trafic de marchandises. Il est une infrastructure indispensable au dynamisme économique du secteur et du bassin industrialo-portuaire de Nantes-Saint-Nazaire.

Construit il y a 50 ans, en 1975, le pont de Saint-Nazaire doit faire l'objet d'importants travaux de rénovation, en particulier la réhabilitation des piles sud du pont à partir de 2027.

La maîtrise d'ouvrage de ses travaux revient au Conseil départemental de Loire-Atlantique qui estime que le coût pourrait atteindre à 40 millions d'euros, une somme très significative à fortiori au regard de la situation financière très difficile des conseils départementaux.

L'intérêt régional et national de cette infrastructure et donc de ces travaux est évident. Il est donc incompréhensible qu'aucune contribution financière à ces travaux de gros entretien et de rénovation ne figure au contrat de plan Etat – région. La Région a déjà reconnu le caractère d'intérêt régional du pont de Saint-Nazaire en cofinçant les travaux de restauration des piles nord de 2018 à 2020.

Aussi, madame la Présidente, nous vous demandons de nouveau :

- Pourquoi aucune ligne budgétaire n'est-elle prévue au CPER pour financer une partie de ces travaux ?
- Comment la région entend-elle participer au financement de ces importants travaux de cette infrastructure d'intérêt régional ?

Signature



Matthias Tavel

Conseiller régionale